

586

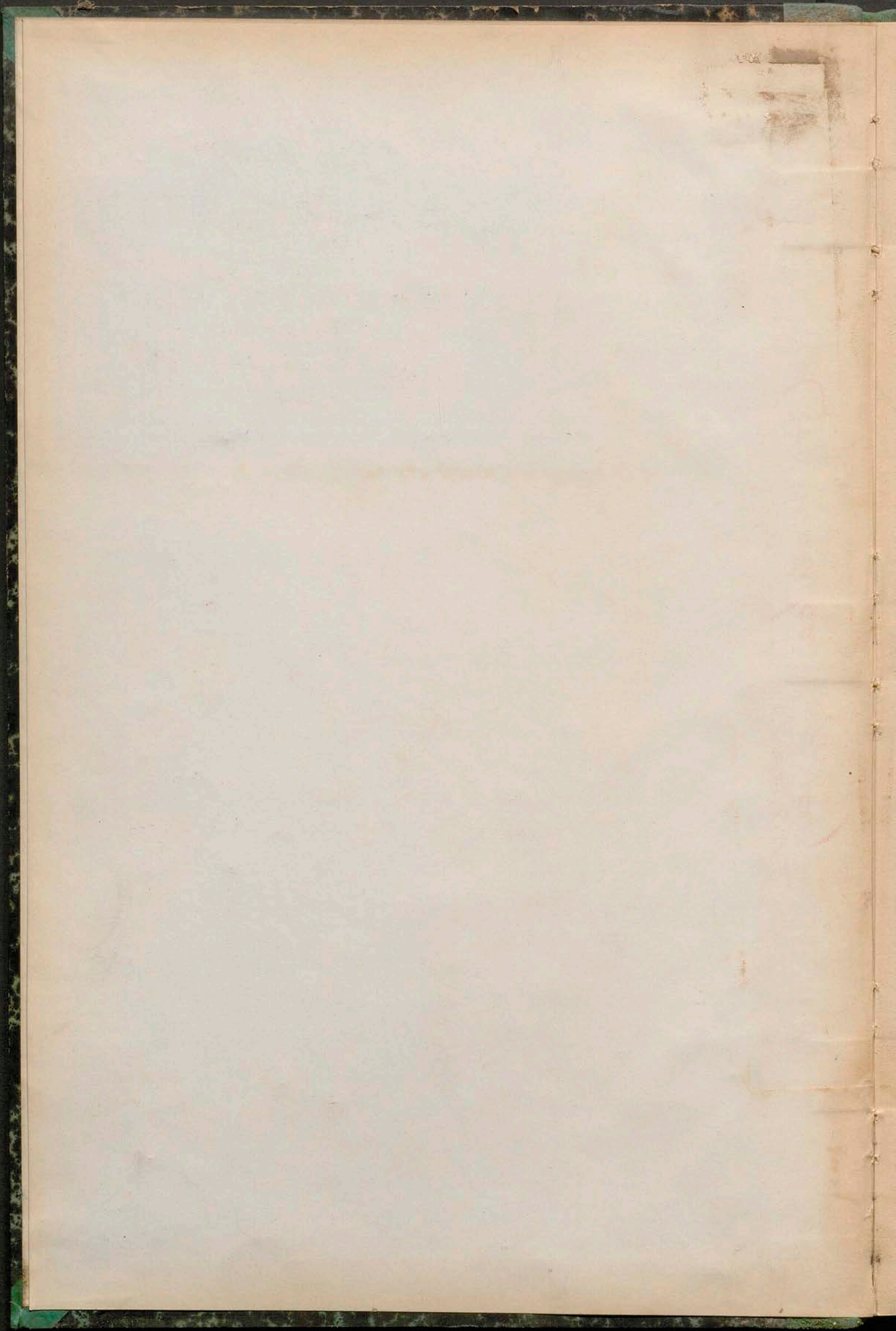
— 3 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, relative à la clause compromissoire en matière commerciale. (N^o 204, année 1908.)

(Nommée le 27 octobre 1908.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Félix MARTIN.
2^e — LOURTIES.
3^e — Louis LEGRAND.
4^e — POIRRIER.
5^e — CHAUMIÉ. *Président*
6^e — FORTIER.
7^e — VALLÉ.
8^e — N^o***. *Trouillot*
9^e — Charles PREVET. *Secrétaire*



4

Séance du 5 Novembre 1908

La Commission se constitue et
nomme son bureau

M. Chaumie est président

M. Charles Preret Secrétaire

Les Commissaires sont appelés à donner les avis
qui ont prévalu dans les bureaux qui les ont
nommés -

M. Félix Martin est favorable

M. Legrand est défavorable

M. Chaumie " "

M. Vallée " "

Les trois commissaires sont d'accord
pour estimer que la clause compromissoire
devrait avant tout préjudiciable aux
petits praticiens

M. Pronotot s'est déclaré favorable dans
son bureau mais de réserve d'examen

M. Preret nettement défavorable

J. Chaumie

Ch. Preret